

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Luc JANNIN, Maire, dans la salle du Conseil municipal en Mairie

Etaient présents

Mme Micheline BETAILLE ; Mr Stéphane BIANCIOTTO, Mr Patrick BOURDOT, Mme Valérie DIEMERT, Mme Delphine GIAI-CHECA, Mr Jean Luc JANNIN, Mme Catherine LE DAVAY Lynda PREJEAN Mme Frédérique VAUSELLE, Mr Maxime VERCRUYSSSE, Mme Isabelle GAUTHERON, Mme Véronique HOLVECK, Mr Alain PENC

Absents excusés

Mme Valérie DIEMERT qui a donné pouvoir à Monsieur Jean Luc JANNIN

Absents :

Mr Marc GOURDON, Mr Guillaume LEBRASSEUR,

Secrétaire de séance : Micheline BETAILLE

Ordre du jour

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 28 novembre 2022

Délibération autorisant Mr le maire à demander une subvention auprès du conseil départemental pour la restauration de l'église tranche conditionnelle

Rapport annuel délégataire 2021 SAUR

Délibération autorisant Mr le Maire à signer le contrat de maintenance informatique 2023

Questions diverses

Démission de Mr Maxime Vercruysse de son poste de 3-ème Adjoint

Finances Budget 2023

Travaux en cours

Tarif prestation ménage salle communale

Projet Helium 2023

Passage course Cycliste Paris Nice 05 mars 2023

Révision Charte PNR

Siahvy enquête Crues

Siahvy Schéma directeur eaux pluviales

Approbation du précédent compte rendu : conseil municipal du 28 novembre 2022

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Demande de subvention tranche conditionnelle auprès du conseil départemental des Yvelines pour l'exercice 2023

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la commune de Saint Forget souhaite Restaurer l'église Saint Gilles (ancienne chapelle Saint Ferréol) Travaux de réfection du clocher, de la charpente et de la toiture.

Vu le règlement du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023 »

Vu les pièces du dossier de demande de subvention au titre du dispositif « Restauration des Patrimoines historiques 2020-2023 »

Vu le montant estimatif des travaux de 350320€ HT

Vu le plafond maximum de subvention de 85000€ HT par exercice.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le projet de restauration de l'église pour un montant de 350 320.47€ H.T ;

Sollicite auprès du conseil départemental des Yvelines une subvention au taux maximum pour un montant de travaux de 171 129.82 sur l'exercice 2023,

Atteste le non démarrage des travaux ;

S'engage à :

Assurer le financement correspondant et à l'inscrire au budget 2023 et suivants de la commune ;
Ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental --Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération

Délibération présentation Rapports Annuels SAUR et SIRYAE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire présentant le rapport annuel du délégataire SAUR et rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau Potable du SIRYAE pour l'exercice 2021,

Vu la loi Barnier n° 95/101 du 02/02/1995 (dite loi Barnier),

Vu le décret n°95/635 du 6 mai 1995, relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant que cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information sur le service public de l'eau potable,

Considérant qu'il y a lieu de le mettre à disposition du public en mairie, dans les quinze jours qui suivent sa présentation au conseil Municipal,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend connaissance** du rapport annuel du délégataire RAD, SAUR relatif au service de l'eau potable pour l'exercice 2021
- **Dit** que ce document sera tenu à la disposition du public en Mairie
- **Précise** que cette information sera donnée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs
- **Dit** que le rapport annuel établi par le SIRYAE et relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2021 sera tenu à la disposition du public en mairie

Convention de maintenance informatique 2023

Vu les besoins de dépannage et entretien du matériel informatique de la mairie et la Bibliothèque

Vu le tarif au taux de 183.08 € bimestriel

Considérant la présente convention qui nous a été présentée par Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à l'unanimité à signer la convention de maintenance informatique n°34-01012023 avec Mme Claude Barre-Bruder

Questions diverses

Démission de Mr Maxime Vercruysse de son poste de 3-ème Adjoint

Le Maire indique qu'il a reçu la démission de M Maxime Vercruysse, en date du 6 janvier 2023, de son poste de 3eme adjoint avec la délégation travaux et qu'il restait conseiller municipal.

Finances Budget 2023

Le maire rappelle que les finances pour 2023 seront compliquées avec la mise en provision pour risques de la somme des titres annulées par le tribunal en mars 2022. Un rendez vous est prévu en mairie le 27 janvier avec la DGFIP pour évoquer le sujet.

Travaux en cours

Il est rappelé les travaux en cours et à venir sur 2023 :

La toiture et charpente de l'église, la route de Dampierre, aménagement rue des Grands Prés.

Tarif prestation ménage salle communale

Le montant de la prestation ménage de la salle communale par une entreprise s'élève à 140€ TTC. Le prix de la prestation ménage est facturée 70€ pour un locataire. Il est proposé d'augmenter le prix à 140€. Cette proposition sera examinée lors d'un prochain conseil municipal.

Projet Helium 2023

L'association Hélium s'est manifestée pour une exposition sur 2 week end en 2023. De plus elle organisera une exposition « lavoir en fête » à laquelle St Forget donne son accord de principe pour le lavoir de la source aux fées.

Passage course Cycliste Paris Nice 05 mars 2023

Le Maire informe que la course Paris Nice passera à St Forget le dimanche 5 mars dans l'après-midi et que la circulation sur la D13, D91, D58 sera interdite une partie de ce dimanche.

Révision Charte PNR

Dans le cadre de la révision de la charte du PNR un questionnaire est mis en ligne pour permettre aux Ferréoliens de pouvoir répondre.

Siahvy alerte crues

Dans le cadre de la mise à jour de la liste des Ferréoliens recevant les alertes le maire a souhaité ajouter un conseiller des Sablons. M Alain Penc se porte volontaire et sera ajouté à la liste des habitants recevant une alerte.

Siahvy Schéma directeur eaux pluviales

Dans le cadre du schéma directeur d'eaux pluviales. Le SIAHVY recherche des puits qui seraient sur la commune de St Forget. On en recense au moins 2 : 1 rue de la Mairie près de la Mairie et 1 rue des Sources à l'angle de l'allée des Aïrs. Pour le Mesnil Sevin il n'y en a pas sur le domaine public, peut être chez les particuliers/ C Le Davay en aurait un chez elle.

Ces informations seront retransmises au bureau d'étude en charge du dossier.

Recrutement Mairie du Mesnil St denis

Le Maire informe que la mairie du Mesnil St Denis recrute pour encadrer les études surveillées. L'information sera relayée sur le site de la commune et sur « illiwap »..

Séance levée à 20 heures 30.

Monsieur Jean Luc JANNIN

Mme Catherine LE DAVAY

Mr Patrick BOURDOT

Mr Maxime VERCRUYSSÉ

Mr Guillaume LEBRASSEUR

Mme Isabelle GAUTHERON

Mme Micheline BETAILLE

Mme Lynda PREJEAN

Mme Valérie DIEMERT

Mr Stéphane BIANCIOTTO

Mme Véronique HOLVECK

Mr Alain PENC

Mme Frédérique VAUSELLE

Mme Delphine GIAI-CHECA

Mr Marc GOURDON